RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de travaux pour la transformation d'un ancien dispensaire en 8 logements.

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 13 novembre 2026 à 14:00

Une visite sur site est obligatoire pour candidater

1ere visite organisée le lundi 12 octobre 2026 à 10h.
2ème visite le jeudi 22 octobre à 10h

Les candidats souhaitant y participer sont invités à confirmer leur présence par mail à jerome.blum@hsf-habitat.fr (06 13 60 15 78)

Les candidats devront se munir du bon de visite afin de le faire signer à l'issu du rendez-vous.

Habitat Social Français
Direction Maitrise Ouvrage
11-13 Rue Domrémy
75013 PARIS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	**Objet**	Marché de travaux pour la transformation d'un ancien dispensaire en 8 logements.
	**Mode de passation**	Procédure adaptée ouverte
	**Type de contrat**	Marché public
	**Délai de validité des offres**	6 mois
	**Forme de groupement**	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	**Variantes**	Avec variantes libres
	**PSE**	Avec
	**Clauses sociales**	Sans
	**Clauses environnementales**	Avec
	**Durée / Délai**	21 mois maximum compris 3 mois minimum de préparation de chantier
	**Négociation**	Avec
	**Visite sur site**	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 5
2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles 5
2.5 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Contrôle technique 6
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 – Présentation des variantes 7
6.3 - Visites sur site 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 12
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 14
8 - Examen des candidatures et des offres 14
8.1 - Sélection des candidatures 14
8.2 - Attribution des marchés 15
8.3 - Suite à donner à la consultation 15
9 - Renseignements complémentaires 16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
9.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Marché de travaux pour la transformation d'un ancien dispensaire en 8 logements.
Il est précisé que les marchés de Hsf sont des contrats privés de la Commande publique.

Lieu(x) d'exécution :
23 rue Tiphaine à Paris 15ème
75015 Paris 15

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :
Le pilotage de l'opération présente un aspect critique quant au respect du calendrier de travaux.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres initiales.

Ce délai court à nouveau à compter de la date limite de réception des offres négociées, le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Pour des raisons de sécurité juridique et afin d'assurer la continuité de l'opération sur toute sa durée, notamment cas de défaillance d'un membre du groupement, le pouvoir adjudicateur a choisi d'imposer cette forme de groupement.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au DCE (solution de base). Ils peuvent (variante libre) également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes.

Les variantes ne peuvent être proposées que lors du dépôt de l'offre.

Variantes techniques : Une seule proposition devra être proposée par type de variante technique/ lot technique ou CES. (ex: si le soumissionnaire veut présenter une variante sur les menuiseries, il ne peut proposer qu'un SEUL type de menuiserie en variante, hors occultation.)

Variantes de caractère environnemental et/ou social : Les candidats peuvent présenter des variantes de caractère social (formations, insertion, etc.) et/ou environnemental (réemploi, gestion des déchets etc.).

Variantes interdites. En tout état de cause les variantes ne peuvent porter sur les dispositions suivantes du CCAP : Article "Dispositions générales du contrat" "Pièces contractuelles Intervenants Cotraitance Sous-traitance Confidentialité et mesures de sécurité Garanties financières Modalités de règlement des comptes Réception Garantie des prestations Assurances et l'ensemble des articles qui suivent.

En tout état de cause, les variantes proposées seront sans impact sur les autorisations d'urbanisme et ne devront en aucun cas nuire aux performances thermiques, acoustiques et environnementales du projet, augmenter le délai d'exécution ou réduire les surfaces habitables projetées. Toute proposition en ce sens sera jugée irrégulière et rejetée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Lot 3 - Charpente couverture	Remplacement complet de la couverture du bâtiment A

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 – Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même

3.1 – Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'AMO Amiante est assurée par :

AM INGENIERIE
113 boulevard Gabriel Péri
92240 Malakoff

L'AMO HQE est assurée par : SOCOTEC

3.1 - Contrôle technique

Le contrôle technique est : Alpes Controles

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le coordination sécurité et protection de la santé est : Etudes et Synergies

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur fonds propres du Pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes 2, 3 et 4
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Arrêté du PC n° 075 115 25 V0020
- Rapport Initial de Contrôle Technique établi par Alpes Contrôle le 12/08/2026 N° 950C2326
- Plan Général de Coordination établi par Etudes et synergies le 22/05/2026 n°2324/267
- Charte de chantier à faibles nuisances

- Rapport des travaux de désamiantage réalisés
- PEMD
- G2 PRO réalisée par GEOLIA
- Les plans
- Une trame vierge d'attestation de visite du site

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 3 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (incluse dans DC1)	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Pièces justificatives de l'habilitation du signataire du marché (Kbis, statuts, délégation de pouvoirs...)	Non
Formulaire DC1 (téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) Le candidat veillera à cocher la case de l'article « F1 » correspondant à la « Déclaration sur l'honneur » permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.	Non
Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF datant de moins de 6 mois (R. 2143-8 du CCP)	Non
Libellés	Signature

Liste nominative des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail employés, annexée au registre unique du personnel ou attestation sur l'honneur qu'il n'en emploie pas. (R. 2143-8 du CCP) La liste précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.	Non
Les certificats fiscaux délivrés par les administrations et organismes compétents au terme de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique	Non
Les certificats sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents au terme de l'Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique	Non
Extrait Kbis de moins de 3 mois	Non
Attestation Russie jointe au DCE dûment complétée et signée (voir supra)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles **CA MINIMUM : Le candidat devra justifier d'un CA annuel représentant au moins 2 fois le montant du marché.**	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Un extrait de la dernière liasse fiscale avec le bilan (actif + passif) et le compte de résultat du dernier exercice clos, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi **NIVEAU MINIMUM : Capitaux propres : le rapport entre le Total (I) et le Total général (I à V) du passif du bilan devra être supérieur ou égal à 5%.**	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Libellés	Signature
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Certificats de qualification professionnelle ou équivalents (ex : certificats de capacité pour des travaux ou prestations similaires datant de moins de cinq ans)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

- Qualibat 2312-RGE Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (technicité confirmée) ou références de chantier équivalentes

- Qualibat 7132-RGE Isolation thermique par l'extérieur (technicité confirmée) ou u références de chantier équivalentes

- Qualibat 6112-RGE Peinture et ravalement (technicité confirmée) ou références de chantier équivalentes
Réalisation de travaux de peinture et de mise en œuvre de revêtements sur tous supports à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, à des fins d'isolation, d'imperméabilisation ou de décoration.

- Qualibat 7132-RGE Isolation thermique par l'extérieur (technicité confirmée) ou u références de chantier équivalentes Consultation n° : 2026HSF0077 Page 9 sur 13

- Qualibat 3512 RGE Fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures ou références de chantier équivalentes
Fourniture et pose de menuiseries extérieures et ensembles menuisés dans tous les cas de mise en œuvre en neuf comme en rénovation, dans tout type de bâtiment résidentiel, collectif, tertiaire et industriel.
Mention "RGE" titulaire et sous-traitant

- Qualibat 3152 RGE Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée) ou références de chantier équivalentes
Mention "RGE" titulaire et sous-traitant

- Qualibat 4131 Plaques de plâtre
Réalisation en éléments préfabriqués à base de plaques de plâtre et de composants isolants associés, jointoyés, de travaux de surface plane, de cloisonnements légers, de plafonds suspendus fixes.
Qualibat 4312 Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois
Fourniture et pose de tout ouvrage de menuiserie intérieure et son adaptation éventuelle.
Qualibat 6111 Peinture et ravalement

Réalisation de travaux de peinture et de mise en œuvre de revêtements sur tous supports à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments
Qualibat 6223 Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum et assimilés)
Réalisation de revêtements de sols résilients collés, avec soudure à chaud des joints par cordon d'apport.
Qualibat 6311 Carrelages - revêtements
Fourniture et mise en œuvre de carrelages et revêtements avec des matériaux usuels et de fabrication courante.
ou références de chantier équivalentes
QUALIFELEC indices E2 et CF2 ou références de chantier équivalentes +
Qualibat 5111 Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire

- Qualibat 5111 Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire
Réalisation d'installations de plomberie sanitaires en habitats individuels, petits collectifs ou petit tertiaire de surface de plancher inférieure à 1000 m2, comprenant :
Les canalisations de toutes natures (alimentation et vidange) y compris les travaux d'isolation acoustique et thermique ;
Les appareils de production et de stockage d'eau chaude sanitaire utilisant le gaz, le fioul ou l'électricité (hors PAC) ;
Les appareils sanitaires domestiques ; - Les colonnes sèches ; - Les travaux d'entretien.

- Qualibat 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2
Réalisation des systèmes de ventilation mécanique contrôlée, simple ou double flux, en habitat individuel, collectif et tertiaire de surface de plancher supérieure à 1000 m2. L'entreprise a également la capacité de réaliser des travaux dans les bâtiments inférieurs à 1000 m2.
Mention RGE Titulaire et sous traitant

Réalisation de tous travaux d'isolation thermique par l'extérieur pour tout type de bâtiment.
Mention

LA LISTE DES QUALIFICATIONS ET QUALIBAT EST NON EXAUSTIVE, L'ENTREPRISE DOIT POSSEDER TOUTES LES QUALIFICATIONS NECESSAIRE A L'OBTENTION DES CEE DE SON LOT CONFORMEMENT AUX PRESTATIONS PREVUES AU CCTP.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Un certificat de visite du site signé par un représentant du pouvoir adjudicateur	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 Présentation des variantes

Les candidats doivent présenter un mémoire principal dédié à la présentation de leur offre de base et un mémoire visant à présenter leur solution variante. Le mémoire « variantes » devra faire apparaitre :

- La liste des spécifications techniques modifiées par rapport à la solution de base ;
- la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante ;
- la justification de la conformité de la solution au regard des exigences minimales.

En outre, les candidats devront remettre une DPGF Variante indiquant clairement les conséquences financières de leur(s) variantes(s).

6.3 Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

1ere visite organisée le lundi 12 octobre 2026 à 10h.
2ème visite le jeudi 22 octobre à 10h.

Les candidats souhaitant y participer sont invités à confirmer leur présence par mail à jerome.blum@hsf-habitat.fr (06 13 60 15 78)

Les candidats devront se munir du bon de visite afin de le faire signer à l'issu du rendez-vous.

A l'issue de la visite, les candidats formuleront leurs éventuelles questions via AWS (http://www.marches-publics.info).
Pour assurer l'égalité de traitement des candidats, le représentant du pouvoir adjudicateur présent pendant la visite ne répondra à aucune question.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Habitat Social Français

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Exclure les caractères spéciaux des noms de fichier (accents, ponctuation) Privilégier les noms de fichier courts.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens matériels et humains	*10.0*
2.2-Méthodologie et organisation	*20.0*
2.3-Traitement et valorisation des déchets	*5.0*
2.4-Planning et optimisation des délais	*15.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Par ailleurs, en cas d'égalité parfaite, deux candidats classés ex aequo seront admis aux négociations, même si le nombre de candidat ainsi retenu dépasse le maximum établi à 3.
Les négociations pourront porter sur les aspects techniques et financiers des offres des candidats. L'objet des négociations pourra, au besoin, être précisé lors de l'envoi de l'invitation à négocier.

De plus, les négociations pourront porter sur tous les aspects du cahier des charges, hors ses éléments intangibles à savoir :

Article "Dispositions générales du contrat", "Pièces contractuelles", "Intervenants", "Cotraitance", "Sous-traitance", "Confidentialité et mesures de sécurité", "Garanties financières", "Modalités de règlement des comptes", "Réception", "Garantie des prestations", "Assurances" et l'ensemble des articles qui suivent.

Les négociations donneront lieu à des échanges via le profil acheteur (plateforme AWS) ou à des réunions dans les locaux de HSF. Les modalités des négociations seront précisées ultérieurement dans les

courriers d'invitation aux négociations qui seront adressés aux candidats via la plateforme AWS. Par conséquent, les candidats doivent s'assurer que leur anti-spam autorise l'expéditeur suivant : courrier@aws-france.com. L'analyse des offres après négociations se fera par application des critères de jugement des offres susmentionnés.

Attestations fiscales et sociales:

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme de dématérialisation AWS-Achat, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Assurez-vous que votre anti-spam autorise l'expéditeur courrier@aws-france.com.

ATTENTION : PENSEZ A VOUS IDENTIFIER SUR LA PLATEFORME car les candidats qui ne se seront pas identifiés sur la plateforme lors du téléchargement du DCE, ne recevront pas les réponses aux questions posées par d'autres candidats et ne seront pas informés des éventuelles modifications du DCE.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Greffe du Tribunal judiciaire de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/